OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE

JOURNAL DU SENAT.

JEUDI, 14 février 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présents: Hon. J. B Plauche, Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.

MM. Adams, Beebe, Boudousquié, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chambliss, Clark, Cole, Dunnoy, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Hereford, Moore, Peck, Phillips, Ray, Ricker, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill.

Le secrétaire-adjoint demande le concours de la Chambre aux bills suivants:

"Acte en faveur de François Vienne."

"Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour dans et pour la paroisse de Pointe-Coupée."

"Acte en faveur de Antoine Toulouse."

"Acte pour venir au secours de Charles Janron et de Joseph Janson, vétérans de 1814 et 1815."

"Acte pour venir au secours de C. Chaplin."

"Acte en faveur de Mathurin Bourg, sherif de la paroisse de Lafourche Inférieure."

"Acte pour autoriser de nouveau l'établissement et l'amélioration administration des Marais de Refuge, par les municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans."

"Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la ville de Providence." Et à

"L'Acte supplémentaire à l'acte intitulé: "Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour dans le 13me district judiciaire, approuvé le 8 février 1850."

Il informe de plus la Chambre que le président Pro tem. du Sénat a signé les bills enrôlés de la Chambre, intitulés:

"Acte pour amender les divers actes relatifs à la police et au gouvernement de la ville de Baton Rouge."

"Acte pour payer Isaac T. Preston."

M. Bryce présente deux pétitions, une de John F. Taylor, et l'autre de John F. et Mary Taylor, de la paroisse des Rapides, demandant qu'il leur soit allouée une compensation pour services rendus comme préposés d'enfans indigens.

Sur motion, lesdites pétitions sont référées au comité d'éducation publique.

M. Butler offre la résolution suivante, qui est lue et adoptée.

Resolu, que dans le but d'expédier la besogne considérable, et qui augmente tous les jours dans les mains des traducteur, le président est et demeure autorisé à nommer un traducteur additionnel.

Le président nomme M. Paul Boutet, traducteur additionnel et lui fait prêter le serment comme tel.

M. Dufour demande à ne pas servir comme membre du comité nommé pour visiter l'Asile des aliénés à Jackson, sa demande est accordée, et le président nomme M. Moore audit comité, à sa place.

M. Butler, du comité des réclamations, rapporte favorablement un bill intitulé:

"Acte en faveur de Jérome Calligani, surintendant des écoles publiques pour la paroisse d'Avoyelles."

Ce bill subit sa seconde lecture et il est adopté.

Sur motion, et après dispense des règles, le dit bill subit sa troisième lecture et passe.

M. Butler, du même comité, auquel a été référé: "L'Acte pour venir au secours de Jean Baptiste Dupont, et Isidore Macarty Honoré, vétérans de 1814 et 1815", M. Butler fait un rapport favorable audit bill, avec amendements.

M. Van Wickle, du comité des améliorations intérieures, fait un rapport défavorable à la

"Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire enlever les obstacles à la navigation du bayou l'Embarras, dans la paroisse de St-Martin."

On fait la lecture de ladite résolution et elle est adoptée.

Sur motion, et après dispense des règles, la dite résolution subit sa troisième lecture, et elle est adoptée définitivement.

De la part du même comité, auquel a été référé:

"Résolution pour autoriser l'ingénieur de l'Etat à exécuter les travaux de l'amélioration intérieure dans l'ordre qu'il jugera le plus convenable aux intérêts généraux", M. Van Wickle rapporte un substitut à ladite résolution, qui est mis à l'ordre du jour pour mercredi prochain, le 20 courant, et il est ordonné de le faire imprimer.

M. Butler présente une pétition de divers habitans de la paroisse de Natchitoches, demandant que la moitié des revenus de l'Institution soit émancipée, conformément à la dernière volonté de sa maîtresse, Mme Ruchel.

Sur motion, cette pétition est référée au comité des affaires privées.

M. Van Wickle offre la résolution suivante, qu'on lit, et qui est adoptée.

"Il est résolu par le Sénat, que le comité de finances est requis d'examiner les lois relatives à l'intérêt conventionnel, et de rapporter un bill ou autrement, si le capital ne doit pas être considéré comme toutes les autres propriétés, afin de ne pas être protégé par les lois d'usure excepté pour ce qui est reconnu intérêt légal par la loi."

Sur la motion de M. Dufour, le Sénat s'occupe du bill intitulé:

"Acte pour venir au secours de Simon Mitaud, vétéran de 1814 et 1815", qui subit sa 2de lecture et est adopté.

M. Beebe, du comité d'agriculture, commerce et de manufactures, auquel a été référé:

"L'Acte pour protéger les personnes et la propriété contre l'exposition des bouilloires à bord des bateaux à vapeur naviguant dans les eaux de l'Etat de la Louisiane, et le nommant des ingénieurs capables, et pourvoir pour leur expérience, fait le rapport suivant:

Le comité auquel le bill susdit a été référé, rapporte à l'unanimité en faveur dudit bill avec amendemens.

On commence la seconde lecture de ce bill, et M. Cole offre un proviso à la 1re section et pendant qu'on le discutait, sur motion de M. Drew, on dépose sur le bureau sujet à appel, la considération ultérieure dudit bill.

Le président soumet la lettre suivante, qu'on lit:

BUREAU DU TRÉSORIER.
Baton-Rouge, 14 février 1850.

Au Président du Sénat:

Monsieur:

Veuillez avoir la complaisance de faire savoir aux membres du Sénat, que des circonstances imprévues me forcent à refuser de payer aucun mandat sur ce département, jusqu'à lundi, le 18 courant. Pour ma propre sûreté et pour celle de mes cautions, j'ai jugé à propos d'ouvrir un jeu de livres nouveaux pour ce bureau, et de plus que les fonds en caisse sont en billets de la valeur de 500 piastres et 1,000 piastres, de manière qu'il m'est impossible de payer des mandats ayant d'avoir pu changer lesdits billets en billets d'une moindre valeur. Ceci m'obligeant de me rendre à la Nouvelle-Orléans, ce qui me prendra jusqu'à lundi 18 courant; à laquelle époque je serai en mesure de remplir mes devoirs et de payer tous les mandats sur ce département lorsqu'ils seront présentés.

Ceci ne causera qu'un inconvénient momentané aux membres, et j'espère qu'ils approuveront mon motif.

Je suis avec respect,

Votre obéissant serviteur,

GEO. C. MCWHORTER, Trésorier.

M. Layet, greffier de la Chambre, demande le concours du Sénat, à la "Résolution donnant un congé de quelques jours au trésorier d'Etat."

Il demande aussi la signature du président du Sénat, aux bills et résolutions enrôlés de la Chambre, conçus ainsi qu'suit:

"Acte pour exempter de jury les officiers et membres des carabiniers de Lafayette, compagnie volontaire de la ville de Lafayette."

"Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour dans et pour la paroisse de Pointe-Coupée."

"Acte en faveur de Antoine Toulouse."

"Acte pour venir au secours de Charles Janron et de Joseph Janson, vétérans de 1814 et 1815."

"Acte pour venir au secours de C. Chaplin."

"Acte en faveur de Mathurin Bourg, sherif de la paroisse de Lafourche Inférieure."

"Acte pour autoriser de nouveau l'établissement et l'amélioration administration des Marais de Refuge, par les municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans."

"Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la ville de Providence." Et à

"L'Acte supplémentaire à l'acte intitulé: "Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour dans le 13me district judiciaire, approuvé le 8 février 1850."

Il informe de plus la Chambre que le président Pro tem. du Sénat a signé les bills enrôlés de la Chambre, intitulés:

"Acte pour amender les divers actes relatifs à la police et au gouvernement de la ville de Baton Rouge."

"Acte pour payer Isaac T. Preston."

M. Bryce présente deux pétitions, une de John F. Taylor, et l'autre de John F. et Mary Taylor, de la paroisse des Rapides, demandant qu'il leur soit allouée une compensation pour services rendus comme préposés d'enfans indigens.

Sur motion, lesdites pétitions sont référées au comité d'éducation publique.

M. Butler offre la résolution suivante, qui est lue et adoptée.

Resolu, que dans le but d'expédier la besogne considérable, et qui augmente tous les jours dans les mains des traducteur, le président est et demeure autorisé à nommer un traducteur additionnel.

Le président nomme M. Paul Boutet, traducteur additionnel et lui fait prêter le serment comme tel.

M. Dufour demande à ne pas servir comme membre du comité nommé pour visiter l'Asile des aliénés à Jackson, sa demande est accordée, et le président nomme M. Moore audit comité, à sa place.

M. Butler, du comité des réclamations, rapporte favorablement un bill intitulé:

"Acte en faveur de Jérome Calligani, surintendant des écoles publiques pour la paroisse d'Avoyelles."

Ce bill subit sa seconde lecture et il est adopté.

Sur motion, et après dispense des règles, le dit bill subit sa troisième lecture et passe.

M. Butler, du même comité, auquel a été référé: "L'Acte pour venir au secours de Jean Baptiste Dupont, et Isidore Macarty Honoré, vétérans de 1814 et 1815", M. Butler fait un rapport favorable audit bill, avec amendements.

M. Van Wickle, du comité des améliorations intérieures, fait un rapport défavorable à la

"Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire enlever les obstacles à la navigation du bayou l'Embarras, dans la paroisse de St-Martin."

On fait la lecture de ladite résolution et elle est adoptée.

Sur motion, et après dispense des règles, la dite résolution subit sa troisième lecture, et elle est adoptée définitivement.

De la part du même comité, auquel a été référée la:

"Résolution pour autoriser l'ingénieur de l'Etat à exécuter les travaux de l'amélioration intérieure dans l'ordre qu'il jugera le plus convenable aux intérêts généraux", M. Van Wickle rapporte un substitut à ladite résolution, qui est mis à l'ordre du jour pour mercredi prochain, le 20 courant, et il est ordonné de le faire imprimer.

M. Butler présente une pétition de divers habitans de la paroisse de Natchitoches, demandant que la moitié des revenus de l'Institution soit émancipée, conformément à la dernière volonté de sa maîtresse, Mme Ruchel.

Sur motion, cette pétition est référée au comité des affaires privées.

M. Van Wick offre la résolution suivante, qu'on lit, et qui est adoptée.

"Il est résolu par le Sénat, que le comité de finances est requis d'examiner les lois relatives à l'intérêt conventionnel, et de rapporter un bill ou autrement, si le capital ne doit pas être considéré comme toutes les autres propriétés, afin de ne pas être protégé par les lois d'usure excepté pour ce qui est reconnu intérêt légal par la loi."

Sur la motion de M. Dufour, le Sénat s'occupe du bill intitulé:

"Acte pour venir au secours de Simon Mitaud, vétéran de 1814 et 1815", qui subit sa 2de lecture et est adopté.

M. Beebe, du comité d'agriculture, commerce et de manufactures, auquel a été référé:

"L'Acte pour protéger les personnes et la propriété contre l'exposition des bouilloires à bord des bateaux à vapeur naviguant dans les eaux de l'Etat de la Louisiane, et le nommant des ingénieurs capables, et pourvoir pour leur expérience, fait le rapport suivant:

Le comité auquel le bill susdit a été référé, rapporte à l'unanimité en faveur dudit bill avec amendemens.

On commence la seconde lecture de ce bill, et M. Cole offre un proviso à la 1re section et pendant qu'on le discutait, sur motion de M. Drew, on dépose sur le bureau sujet à appel, la considération ultérieure dudit bill.

Le président soumet la lettre suivante, qu'on lit:

BUREAU DU TRÉSORIER.
Baton-Rouge, 14 février 1850.

Au Président du Sénat:

Monsieur:

Veuillez avoir la complaisance de faire savoir aux membres du Sénat, que des circonstances imprévues me forcent à refuser de payer aucun mandat sur ce département, jusqu'à lundi, le 18 courant. Pour ma propre sûreté et pour celle de mes cautions, j'ai jugé à propos d'ouvrir un jeu de livres nouveaux pour ce bureau, et de plus que les fonds en caisse sont en billets de la valeur de 500 piastres et 1,000 piastres, de manière qu'il m'est impossible de payer des mandats ayant d'avoir pu changer lesdits billets en billets d'une moindre valeur. Ceci m'obligeant de me rendre à la Nouvelle-Orléans, ce qui me prendra jusqu'à lundi 18 courant; à laquelle époque je serai en mesure de remplir mes devoirs et de payer tous les mandats sur ce département lorsqu'ils seront présentés.

Ceci ne causera qu'un inconvénient momentané aux membres, et j'espère qu'ils approuveront mon motif.

Je suis avec respect,

Votre obéissant serviteur,

GEO. C. MCWHORTER, Trésorier.

M. Layet, greffier de la Chambre, demande le concours du Sénat, à la "Résolution donnant un congé de quelques jours au trésorier d'Etat."

Il demande aussi la signature du président du Sénat, aux bills et résolutions enrôlés de la Chambre, conçus ainsi qu'suit:

"Acte pour exempter de jury les officiers et membres des carabiniers de Lafayette, compagnie volontaire de la ville de Lafayette."

"Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour dans et pour la paroisse de Pointe-Coupée."

"Acte en faveur de Antoine Toulouse."

"Acte pour venir au secours de Charles Janron et de Joseph Janson, vétérans de 1814 et 1815."

"Acte pour venir au secours de C. Chaplin."

"Acte en faveur de Mathurin Bourg, sherif de la paroisse de Lafourche Inférieure."

"Acte pour autoriser de nouveau l'établissement et l'amélioration administration des Marais de Refuge, par les municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans."

"Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la ville de Providence." Et à

"L'Acte supplémentaire à l'acte intitulé: "Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour dans le 13me district judiciaire, approuvé le 8 février 1850."

Il informe de plus la Chambre que le président Pro tem. du Sénat a signé les bills enrôlés de la Chambre, intitulés:

"Acte pour amender les divers actes relatifs à la police et au gouvernement de la ville de Baton Rouge."

"Acte pour payer Isaac T. Preston."

M. Bryce présente deux pétitions, une de John F. Taylor, et l'autre de John F. et Mary Taylor, de la paroisse des Rapides, demandant qu'il leur soit allouée une compensation pour services rendus comme préposés d'enfans indigens.

Sur motion, lesdites pétitions sont référées au comité d'éducation publique.

M. Butler offre la résolution suivante, qui est lue et adoptée.

Resolu, que dans le but d'expédier la besogne considérable, et qui augmente tous les jours dans les mains des traducteur, le président est et demeure autorisé à nommer un traducteur additionnel.

Le président nomme M. Paul Boutet, traducteur additionnel et lui fait prêter le serment comme tel.

M. Dufour demande à ne pas servir comme membre du comité nommé pour visiter l'Asile des aliénés à Jackson, sa demande est accordée, et le président nomme M. Moore audit comité, à sa place.

M. Butler, du comité des réclamations, rapporte favorablement un bill intitulé:

"Acte en faveur de Jérome Calligani, surintendant des écoles publiques pour la paroisse d'Avoyelles."

Ce bill subit sa seconde lecture et il est adopté.

Sur motion, et après dispense des règles, le dit bill subit sa troisième lecture et passe.

M. Butler, du même comité, auquel a été référé: "L'Acte pour venir au secours de Jean Baptiste Dupont, et Isidore Macarty Honoré, vétérans de 1814 et 1815", M. Butler fait un rapport favorable audit bill, avec amendements.

M. Van Wickle, du comité des améliorations intérieures, fait un rapport défavorable à la

"Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire enlever les obstacles à la navigation du bayou l'Embarras, dans la paroisse de St-Martin."

On fait la lecture de ladite résolution et elle est adoptée.

Sur motion, et après dispense des règles, la dite résolution subit sa troisième lecture, et elle est adoptée définitivement.

De la part du même comité, auquel a été référée